



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE
UNIVERSELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DIRECTION DE L'ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail



TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Expert Pharmacien pour la
Conception des Outils d'Aide à la Prescription en DCI

Projet	Généralisation de la Prescription Systématique en Dénomination Commune Internationale (DCI)
Profil recherché	Pharmacien expert – Conseil et outils
Type de contrat	Contrat de consultance individuelle
Durée de la mission	140 jours ouvrables
Lieu d'exécution	Abidjan, avec déplacements sur le terrain (CHU, CHR, Hôpitaux généraux, ESPC)



Direction de l'Activité Pharmaceutique

52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte D'Ivoire) Tél : (225) 27 21 35 73 13 / 13-24

secretariat@dap.ci

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La prescription en Dénomination Commune Internationale (DCI) correspond à une prescription qui désigne le médicament par son nom scientifique, c'est-à-dire le nom de la substance active qu'il contient. C'est une exigence de l'OMS qui joue un rôle important dans l'accessibilité, la transparence et la rationalisation de l'usage des médicaments.

En Côte d'Ivoire, la prescription en DCI est certes enseignée dans les différentes écoles de bases mais elle est rarement mise en œuvre dans la pratique. Pourtant elle s'impose notamment avec le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Elle présente un intérêt à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé :

Au niveau de la dispensation : Elle limite les risques de confusion entre les multiples noms commerciaux et facilite le repérage des doublons et cumuls de doses ce qui contribue au renforcement de la sécurité et de l'observance thérapeutique. Elle garantit aussi la dispensation des médicaments génériques qui favorisent une meilleure accessibilité financière au médicament pour toutes les couches de populations.

Au niveau du stockage et de la gestion des stocks : la prescription en DCI optimise l'utilisation de l'espace de stockage. En effet, elle réduit le désordre lié à la présence dans la pharmacie de dizaine de marques différentes. Cela convient surtout pour nos structures de santé qui ont des espaces de stockage restreints. La prescription en DCI permet aussi une meilleure prévision des besoins en favorisant une demande plus maîtrisée. Elle favorise ainsi une gestion plus efficace des stocks et réduit les risques de gaspillage.

Par ailleurs la standardisation des prescriptions en DCI des produits génériques permet d'uniformiser les stocks, facilitant ainsi les contrôles d'inventaire.

Au niveau de la disponibilité des médicaments et des acquisitions : La prescription en DCI permet aux pharmacies et aux distributeurs d'acheter des médicaments génériques, augmentant ainsi les chances de trouver des alternatives en cas de rupture de stock d'une marque. Cela réduit le risque de dépendance à un seul fabricant et augmente la disponibilité globale des produits de santé.

L'utilisation de génériques dans l'acquisition des produits de santé encourage aussi la production locale de médicaments, ce qui peut réduire les délais d'importation et améliorer l'accès.

En somme, la prescription en DCI rend les traitements plus accessibles et favorise une gestion plus efficace de l'offre. Toutefois, la prescription en DCI obéit à des règles. Pour l'adopter pleinement, il est nécessaire d'élaborer des documents légaux qui encadrent sa pratique, la rendant même obligatoire par les prescripteurs. Il est également indispensable pour promouvoir cette prescription en DCI, de produire des documents de référence et normatifs, ainsi que des modules de formation adaptés aux professionnels de santé.

En 2015, le guide ivoirien de médicament a été élaboré. Il énumère les produits de santé commercialisés en Côte d'Ivoire par spécialité et principe actif en les liant aux différents types de paiement.

L'exercice de la prescription tout en incluant les dénominations communes internationales reste au cœur de la problématique de la prise en charge.

Pour ce faire, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), à travers la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP) en collaboration avec la DGCMU et avec l'appui financier de l'AFD et de la Banque mondiale, organise l'élaboration des documents de référence, d'un recueil de normes ainsi que des modules de formation. La conception de ces documents sera à la charge du consultant national pharmacien.

Les présents TDR décrivent le recrutement du consultant pharmacien pour la conception et la mise en place des outils nécessaires à la généralisation de la prescription en DCI.

II. OBJECTIFS.

2.1- Objectif général

Elaborer des outils d'aide de la prescription en DCI, ainsi que des modules pédagogiques destinés aux professionnels de santé à travers le recrutement d'un consultant expert pharmacien.

2.2- Objectifs spécifiques

Sous la supervision générale de la Directrice de la DAP, la coordination stratégique du Sous-Directeur en charge de la formation et la supervision directe du Chef de Service de la formation, le/la Consultant(e) nationale AT aura pour objectifs spécifiques de :

- Réaliser une analyse situationnelle (revue documentaire, état des lieux des pratiques nationales et internationales en matière de prescription en DCI, de l'encrage institutionnel) ;
- Analyser l'état des pratiques de prescription et les besoins des professionnels de santé en matière de prescription en DCI ;
- Analyser les données de la revue documentaire avec les parties prenantes pour mettre en évidence les gaps entre les exigences des textes existants et les habitudes de prescription et de dispensation d'une part et d'autre part entre les textes locaux et les exigences de l'OMS ;
- Etablir un répertoire national des médicaments disponibles sur le marché pharmaceutique ivoirien ainsi que leur correspondance DCI / spécialités / génériques et des interactions médicamenteuses ;
- Élaborer les outils pour implémenter et promouvoir la prescription en DCI en Côte d'Ivoire ;
- Proposer une feuille de route pour renforcer la formation des prestataires à l'école de base et en formation continue sur la prescription en DCI ;
- Appuyer le test et la validation terrain des outils produits dans les sites pilotes ;
- Concevoir un guide normatif et des bonnes pratiques en matière de prescription et dispensation en DCI destiné aux prestataires ;
- Concevoir les documents de référence de formation (manuels du formateur, des apprenants et le répertoire d'exercice) et les modules de formation en ligne (e-learning) et en présentiel ;
- Contribuer à la conception de l'outil digitalisé d'aide à la prescription (contenu technique, ...).

III. CAHIER DE CHARGE DU CONSULTANT ET LIVRABLES

3.1. Phase 1 – État des lieux et analyse des pratiques

- Conduire une analyse situationnelle (revue documentaire, état des lieux des pratiques nationales et internationales en matière de prescription en DCI, de l'encrage institutionnel) dans les établissements sanitaires (Direction, Programmes, CHU, CHR, Hôpitaux généraux, ESPC) ;
- Recenser les outils existants (formulaires, listes de médicaments essentiels, protocoles de prescription) et évaluer leur adéquation avec la prescription en DCI ;
- Cartographier les médicaments disponibles sur le marché ivoirien (formes, dosages, fabricants, statut générique/princeps, correspondance en thème de substitution) à partir des données de l'AI RP, de la NPSP et des grossistes répartiteurs et toutes autres sources utiles ;
- Identifier les besoins spécifiques des différentes catégories de prestataires (médecins, infirmiers, sage-femmes, pharmaciens, gestionnaires de stocks).

Livrable 1.A : Rapport d'analyse situationnelle des pratiques et des outils existants — *Incluant la cartographie des médicaments disponibles et l'identification des besoins par profil utilisateur.*

3.2. Phase 2 – Élaboration du guide normatif de prescription en DCI

- Rédiger le guide normatif et des bonnes pratiques en matière de prescription en DCI à usage des prestataires, couvrant :
 - Les fondements et la définition de la DCI ;
 - Les modalités pratiques de rédaction d'une ordonnance en DCI (forme, dosage, voie d'administration, posologie, durée) ;
 - Les cas particuliers : médicaments à marge thérapeutique étroite, pédiatrie, grossesse, insuffisance rénale/hépatique ;
 - Les interactions médicamenteuses courantes et les erreurs à éviter ;
 - Les règles de substitution générique et les conditions de non-substitution ;
 - Le cadre réglementaire applicable (en lien avec le consultant en législation pharmaceutique).
- Soumettre le guide normatif et des bonnes pratiques à la validation du Groupe de Travail Technique (GTT) et de l'ensemble des parties prenantes ;
- Intégrer les observations issues des ateliers de validation.

Livrable 2.A : Guide normatif de prescription en DCI — *Document de référence validé, prêt pour diffusion auprès des prescripteurs.*

3.3. Phase 3 – Élaboration du répertoire national DCI

- Constituer et valider la base de données des médicaments disponibles en Côte d'Ivoire en croisant :
 - La liste nationale des médicaments essentiels (LNME) ;
 - LNTDE
 - Le marché pharmaceutique local (médicaments enregistrés auprès de l'AI RP) ;
 - Le catalogue de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) ;
 - Les bases de données des officines privées ;
 - Les directives et répertoires thérapeutiques.
- Structurer le répertoire par classe thérapeutique (classification ATC) avec, pour chaque entrée :
 - La DCI et la forme pharmaceutique ;
 - Les spécialités et génériques correspondants disponibles sur le marché ivoirien ;
 - Le statut (liste, prescription restreinte, médicament stupéfiant, etc.) ;
 - La disponibilité en secteur public et privé.
- Concevoir la version imprimée et la version numérique du répertoire ;
- Prévoir un système de mise à jour périodique du répertoire.

Livrable 3.A : Répertoire national DCI / Spécialités / Génériques / Interactions médicamenteuses disponibles en Côte d'Ivoire — *Version imprimée et numérique validé*

3.4. Phase 4 – Conception des supports et ressources de formation (15 jours)

- Rédiger les documents de référence servant de base à l'élaboration des modules de formation en ligne (e-learning) et en présentiel, notamment :
 - Les objectifs pédagogiques par profil de public cible (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, gestionnaires de produits de santé) ;
 - Le plan de chaque module de formation ;
- Rédiger les contenus scientifiques et techniques de chaque module en collaboration avec les métiers adaptés (assistant pédagogique, Assistant multimédia, IT plateforme) ;
- Rédiger Les études de cas, exercices pratiques et quiz d'évaluation des acquis.
- Concevoir le manuel du formateur (guide d'animation des sessions, fiches pédagogiques, supports visuels) ;

- Concevoir le manuel de l'apprenant (supports de cours, fiches pratiques) ;
- Elaborer le répertoire d'exercices (exercices de prescription en DCI, cas cliniques, mises en situation) ;
- Valider les contenus développés sur la plateforme de formation en ligne.

Livrable 4.A : Corpus complet des ressources pédagogiques — *Documents de référence e-learning et présentiel, manuel du formateur, manuel de l'apprenant, répertoire d'exercices* — validés.

3.5. Phase 5 – Contribution à la conception de l'outil digitalisé (10 jours)

- Définir les spécifications fonctionnelles pharmaceutiques de l'outil digitalisé d'aide à la prescription en DCI (application web / mobile), en lien avec le développeur informatique ;
- Valider le paramétrage pharmaceutique de l'outil (base DCI, moteur de recherche, alertes interactions) ;
- Contribuer à l'adaptation des logiciels de prescription existants aux exigences de la DCI ;
- Participer aux ateliers de test et de validation de l'outil avec les utilisateurs finaux.

Livrable 5.A : Cahier des charges pharmaceutiques de l'outil digitalisé — *Spécifications fonctionnelles validées et rapport de participation aux tests utilisateurs.*

3.6. Phase 6 – Test terrain et déploiement pilote

- Participer au déploiement pilote des outils dans les sites sélectionnés (CHU, Hôpitaux généraux, CHR, ESPC) ;
- Appuyer l'évaluation de l'appropriation des outils par les professionnels de santé ;
- Identifier les ajustements nécessaires et produire une note de retour d'expérience ;
- Contribuer à la finalisation des outils sur la base des enseignements du test terrain.

Livrable 6.A : Rapport de déploiement pilote — *Note de retour d'expérience et version finalisée des outils intégrant les enseignements du terrain.*

3.7. Phase 7– Validation des outils

- Amendement des différents outils d'aide à la prescription ;
- Proposition d'une feuille de route pour l'implémentation ;

Livrable 7.A : Outils validés — *Note de retour d'expérience et version validée des outils intégrant les enseignements du terrain.*

Code	Livrable	Description	Phase
L1A	Rapport analyse situationnelle	Pratiques, outils existants, cartographie médicaments	Phase 1
L2A	Guide normatif DCI	Référentiel de prescription validé, prêt à diffuser	Phase 2
L3A	Répertoire national DCI	Base DCI/Spécialités/Génériques — version imprimée & numérique	Phase 3
L4A	Corpus pédagogique complet	Modules, manuels formateur/apprenant, exercices	Phase 4
L5A	Cahier des charges outil digitalisé.	Spécifications fonctionnelles pharmaceutiques validées	Phase 5
L6A	Rapport déploiement pilote	Retour d'expérience + version finalisée des outils	Phase 6
L7A	Outils validés	Version validée des outils	Phase 7

IV. PROFIL DU CONSULTANT

4.1- Formation et qualifications

- ♣ Doctorat en Pharmacie ou diplôme équivalent reconnu par les autorités compétentes ;
- ♣ Un DEA, Master 2 ou tout autre spécialisation en Pharmacie Clinique, Santé Publique, Pharmacologie, pharmacie hospitalière ou Gestion des Produits de Santé constitue un atout déterminant ;
- ♣ Inscription à l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire

4.2- Expérience professionnelle

- ♣ Au moins 7 ans d'expérience professionnelle en pharmacie hospitalière, pharmacie clinique ou santé publique ;
- ♣ Expérience dans l'élaboration de documents de référence et de guides normatifs ;
- ♣ Expérience démontrée dans la conception d'outils pharmaceutiques (formulaires, listes de médicaments essentiels, protocoles thérapeutiques, guides de prescription) d'envergure nationale ;
- ♣ Connaissance approfondie du marché pharmaceutique ivoirien (médicaments essentiels, génériques, système d'approvisionnement, rôle de la NPSP et de l'AIRP) ;
- ♣ Expérience dans la formation des professionnels de santé (conception de supports, animation de sessions) ;
- ♣ Une expérience préalable dans un projet de promotion de la DCI ou d'usage rationnel des médicaments est fortement souhaitée ;
- ♣ La connaissance des environnements numériques de prescription (logiciels métiers, e-learning, plateforme numérique) constitue un atout.
- ♣ Bonne maîtrise des standards de prescription de l'OMS et au niveau local
- ♣ Expérience dans des projets similaires ;

4.3- Compétences techniques

- ♣ Excellente maîtrise de la nomenclature DCI, de la classification ATC et des principes de substitution générique ;
- ♣ Capacité à rédiger des documents techniques clairs, accessibles et adaptés à des publics variés ;
- ♣ Aptitude à concevoir des outils pédagogiques et à animer des processus participatifs de validation ;
- ♣ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et à coordonner les apports d'experts de différents domaines ;
- ♣ Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) et idéalement des outils de gestion de bases de données médicaments.

4.4- Qualités personnelles

- ♣ Rigueur scientifique et souci de l'exactitude des informations ;
- ♣ Compétence pédagogique ;
- ♣ Capacité à tenir des délais stricts dans un environnement multi-acteurs ;
- ♣ Disponibilité pour des déplacements de terrain dans les établissements sanitaires pilotes ;
- ♣ Excellentes capacités de communication ;
- ♣ Compétences en gestion de projet ;
- ♣ Expérience en travail de groupe avec parties prenantes multidisciplinaires ;

- ♣ Avoir une expérience en élaboration de contenu de formation en ligne et présentiel. (la plateforme devra accueillir les modules en ligne est celle administrée par la DAP).

V. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1. Supervision et coordination

Le consultant sera placé sous la supervision directe du Directeur de l'Activité Pharmaceutique. Il travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de Travail Technique (GTT), le consultant en législation pharmaceutique, le développeur informatique, ainsi qu'avec les experts des sociétés savantes, des ordres professionnels et des établissements sanitaires pilotes.

5.2. Durée et chronogramme

La mission est prévue pour une durée de 140 jours ouvrés, répartis sur l'ensemble des phases du projet. Elle se déroulera principalement à Abidjan, avec des déplacements à l'intérieur du pays, dans les sites pilotes (CHU, CHR, Hôpitaux généraux, ESPC) pour les phases de test et de déploiement, les lieux d'atelier et là où le besoin se fera sentir.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout candidat intéressé est invité à soumettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1. Offre technique

- Une lettre de motivation présentant la compréhension de la mission et l'intérêt du candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé mettant en valeur les expériences pertinentes en matière de DCI, d'outils pharmaceutiques et de formation ;
- Une note méthodologique (5 pages maximum) décrivant l'approche proposée pour la conception des outils ;
- Les copies des diplômes et, le cas échéant, les attestations et Certificats de formation et de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens ;
- Au moins deux (2) références professionnelles vérifiables portant sur des missions similaires ;

Des exemples d'outils pharmaceutiques conçus (formulaires, guides, répertoires, supports de formation).

6.2. Offre financière

Une proposition financière détaillée indiquant le coût journalier et le coût global de la prestation.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers doivent être transmis :

- en version physique au **secrétariat de la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP)** ;
- en version électronique à *Email : [recrutement@dap.ci] | Tél. : [(+225) 21 35 73 13 13-24]*

Objet : « Candidature – Expert Pharmacien – Projet généralisation DCI »

Date limite de dépôt : [15 JUIN 2026]

VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

La sélection du consultant sera effectuée sur la base de la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS). Les offres seront évaluées selon les critères suivants : 75 % pour l'offre technique et 25 % pour l'offre financière.

La qualification en pharmacie ou diplôme équivalent est obligatoire donc éliminatoire si elle est absente.

VIII. DISPOSITIONS ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

- Le consultant est soumis à une stricte obligation de confidentialité pour toutes les informations auxquelles il accède dans le cadre de la mission ;
- Il s'engage à déclarer tout conflit d'intérêt potentiel avant le début de la mission, notamment toute relation avec des laboratoires pharmaceutiques, grossistes ou distributeurs ;
- L'ensemble des livrables et outils produits sont la propriété exclusive du MSHPCMU et ne pourront faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou diffusion sans autorisation préalable ;
- Le consultant s'engage à respecter les règles déontologiques de la profession pharmaceutique et les principes éthiques de la recherche en santé publique.